



## Barème d'honoraires au 01.01.2022

### LOCATION

TRANSACTION	HONORAIRES (HT) *
BAIL COMMERCIAL	30 % (1)
BAIL DEROGATOIRE (DE COURTE DURÉE)	10 % (2)
CESSION DE DROIT AU BAIL	10 % (3)
CESSION DU FOND DE COMMERCE	10 % (3)
LOCATION AVEC DROIT D'ENTRÉE	30 % (1) 5 % (4)

(1) HT du loyer annuel de base HT et HC répartis entre le Preneur et le Mandant, hors incentive le cas échéant

(2) HT par année ferme d'engagement du loyer annuel de base HT et HC répartis entre le Preneur et le Mandant  
(exemple : 20% pour un bail de 24 mois de durée ferme)

(3) HT du prix de cession HT ou HD à la charge du Cédant avec un minimum de 4.000,00 € HT

(4) HT du droit d'entrée HT à la charge du Preneur

\* Répartition : Il est convenu que les honoraires de location sont **répartis entre le Preneur et le Bailleur**, dans les conditions fixées au mandat et deviendront exigibles dès la signature du bail.

\* Les honoraires seront majorés de la TVA au taux en vigueur au moment de l'établissement de la facture

### VENTE

TRANSACTION	HONORAIRES (HT) *
MINIMUM DE 4.000,00 € HT	
PRIX DE VENTE < 100.000 € HT/HD	10 %
PRIX DE VENTE ENTRE 100.000 € ET 200.000 € HT/HD	8 %
PRIX DE VENTE ENTRE 200.000 € ET 300.000 € HT/HD	7 %
PRIX DE VENTE ENTRE 300.000 € ET 1.000.000 € HT/HD	6 %
PRIX DE VENTE > 1.000.000 € HT/HD	5 %

HT du prix de vente HT et HD

\* Cette rémunération sera à la charge **en partie ou en totalité du Vendeur et/ou de l'Acquéreur**, dans les conditions fixées au mandat, et sera payable le jour de la signature de l'acte authentique de vente ou de la conclusion effective de la cession.

\* Les honoraires seront majorés de la TVA au taux en vigueur au moment de l'établissement de la facture